

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 7 Janvier 2022

Date de convocation : 03 janvier 2022

Membres présents : Alain WACK, Maire

Adjoint au Maire : Laurette DIEBOLD, Didier GRUBER et Martine CLAUDON.

Conseillers municipaux : Alexandre ROUYER, Fabien GINSS, Jessica GREGET, Nicolas LAUGEL, Denis LOTTMANN, Franck MEYER, Mathieu KIEFFER, Ludovic FISCHER

Membres absents excusés : Sophie DOLLINGER, Carmen SCHLEMMER, Hervé BORNERT,

Membre absent non excusé : /.

M. le Maire ouvre la séance à 20h05. Il salue et remercie les membres présents. Il présente ses vœux à l'assemblée et l'informe que Mme Sophie DOLLINGER a donné procuration à Mme Jessica GREGET, que Mme Carmen SCHLEMMER et M. Hervé BORNERT ont donné procuration à M. Alain WACK. Il constate que le quorum est atteint.

M. Didier GRUBER est désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Approbation du procès-verbal du 13 Décembre 2021
2. Projets communaux : décision de valorisation et d'embellissement des espaces publics :
 - le carrefour D30/D226
 - l'ancienne mairie
 - le jardin
 - le dépôt – atelier municipal
 - abords du cimetière
3. Recours contentieux
4. Transports RITMO
5. Divers et communication

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 Décembre 2021

M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2021.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de ce procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité (dont 3 procurations).

2. PROJETS COMMUNAUX : DECISION DE VALORISATION ET D'EMBELLEMENT DES ESPACES PUBLICS

Mme Martine CLAUDON, en charge des bâtiments communaux, présente le projet à l'assemblée. Ce projet, travaillé avec M. KOCH du CAUE et la commission des bâtiments communaux, est projeté à l'assemblée.

Elle rappelle que l'un des points a déjà été validé lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2021, il s'agit du devenir de l'ancienne mairie. Le Conseil Municipal a voté pour la démolition de ce bâtiment.

Le document de travail élaboré par le CAUE doit être validé par le Conseil Municipal afin de le transformer en cahier des charges aux fins d'envoyer à différents prestataires de maîtrise d'œuvre. Le prochain Conseil Municipal pourra ainsi décider du choix du maître d'œuvre qui sera en charge de nos projets communaux. Charge à ce prestataire de solliciter ses collaborateurs paysagistes et architectes afin de nous présenter par la suite des projets concrets et conformes au cahier des charges.

Pour rappel, la commune n'est pas tenue d'effectuer une publication officielle, le montant de la prestation du maître d'œuvre étant inférieur à 40 000 €.

Chaque point a été expliqué et modifié si besoin. Un point important a été soulevé concernant les priorités à droite. Sur le document du CAUE, point 1 concernant le rond-point, il avait été vu avec Karol RITT en charge de la voirie à la CAH, qu'un « céder le passage » serait apposé à l'angle des commerces. Or, le Conseil Municipal souhaite établir des priorités à droite dans toute la commune. Il faudra régler ce point rapidement.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver les points suivants :

Le cahier des charges de l'opération envisagée, c'est-à-dire :

- Le montant prévisionnel des travaux, 340 000 € HT
- Le contenu détaillé des travaux à mener (p26 de la synthèse des études préalables)
- un échéancier prévisionnel

De prévoir les crédits nécessaires à cette opération au budget 2022, soit environ 100 000 €,

De donner pouvoir à M. le Maire pour lancer la procédure de sélection du maître d'œuvre. Les travaux seront confiés à une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire dont le mandataire pourra être un bureau d'étude VRD, entouré des compétences d'un architecte et d'un paysagiste,

D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

D'autoriser M. le Maire à solliciter le concours financier de tous les organismes susceptibles de financer le(s) projet(s),

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 3 procurations) :

D'APPROUVER le cahier des charges de l'opération envisagée, c'est-à-dire :

- Le montant prévisionnel des travaux, 340 000 € HT
- Le contenu détaillé des travaux à mener (p26 de la synthèse des études préalables)
- Accessoirement un échéancier

DE PREVOIR LES CREDITS nécessaires à cette opération au budget 2022, soit environ 100 000 €,

DE DONNER POUVOIR à M. le Maire pour lancer la procédure de sélection du maître d'œuvre. Les travaux seront confiés à une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire dont le mandataire pourra être un bureau d'étude VRD, entouré des compétences d'un architecte et d'un paysagiste,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

D'AUTORISER M. le Maire à solliciter le concours financier de tous les organismes susceptibles de financer le(s) projet(s),

3. RECOURS CONTENTIEUX

M. le Maire informe l'assemblée de la décision du tribunal administratif concernant les recours contentieux des consorts WEISS (EARL WEISS, M. René WEISS-RITTER, M. Christophe WEISS-RITTER), et M. RISCH Francis.

Le conseil municipal en prend acte.

4. TRANSPORTS RITMO

Mme Laurette DIEBOLD présente le développement du réseau de transports RITMO au 3 janvier 2022 et plus particulièrement le transport à la demande dont dispose dorénavant notre commune.

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) et compte tenu du nombre d'habitants de cette entité juridique, la compétence « transport » a été transférée de la Région à la CAH et concerne tous les réseaux de transport de son territoire.

Après une étude de besoins réalisée, de nouvelles lignes de bus ont été créées pour permettre aux habitants de chacune des communes de rejoindre un pôle multimodal c'est-à-dire un lieu d'articulation des réseaux de transport (train, bus, vélo,...) comme la gare de Brumath. A partir de là, et via les différents modes de transports mis en place, il est possible de se rendre à Haguenau, Saverne, Vendenheim, Strasbourg,... soit en train, soit en bus.

Depuis le 3 janvier 2022, les habitants de notre commune ont la possibilité de recourir du lundi au samedi (hors dimanche et jour férié), pour le prix d'un ticket de bus, au transport à la demande mis en place par la CAH et nommé en fonction de la tranche horaire d'utilisation :

- « Flexi Job » le matin de 4h à 6h et le soir de 20h30 à 22h,
- « Flexi Ritmo » en journée de 6h à 20h30.

Il convient simplement de réserver le transport au préalable :

- par téléphone au numéro vert : 0 800 044 046,
- par internet : www.ritmo.fr,
- sur l'application mobile : Flexi Ritmo,

au plus tôt deux semaines avant et au plus tard :

- 18h la veille, pour les déplacements entre 4h et 9h,
- 30 minutes avant pour les déplacements entre 9h et 19h,
- avant 18h pour les déplacements entre 19h et 22h du lundi au vendredi,
- avant 13h le samedi pour les déplacements du soir.

5. DIVERS ET COMMUNICATION

a) Nouvelle secrétaire de Mairie : Mme Valérie HOUSSE a débuté dans ses fonctions le 3 janvier 2022.

b) Horaires d'ouverture de la Mairie : les horaires d'ouverture au public de la mairie ont été modifiés :

- les lundi, mardi et mercredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h,
- le vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 18h.

c) Suite à une question de M. Fabien GINSS, M. le Maire informe que le schlupf (section 1 parcelle 40 d'une superficie de 54 m²) à côté de l'ancienne mairie ne se prolonge pas jusqu'au Muehlbach, mais reprend après celui-ci (section 1 parcelle 41 d'une superficie de 22 m²) jusqu'à la rue des prés. Mais la largeur de celui-ci est insignifiante.

d) Broyage de sapins par M. MEYER Jean Marc : M. Jean-Marc MEYER s'est proposé de réaliser une opération de broyage de sapins le samedi 8 janvier de 10h à 12h. Une permanence se fera de 8h à 10h pour canaliser les venues et éviter les dépôts sauvages. M. Didier GRUBER et Mme Martine CLAUDON s'occuperont de cette permanence. Ensuite M. Alain WACK prendra la relève pour l'accueil des habitants.

e) Prochain Conseil Municipal le vendredi 28 janvier 2022. Après consultation de l'ensemble du Conseil Municipal, la date du 28 janvier 2022 a été arrêtée pour le prochain Conseil Municipal.

f) Vaccinodrome à Olwisheim : Mme Laurette DIEBOLD fait un compte-rendu.

Sur l'initiative de M. le Maire d'Olwisheim, un centre de vaccination temporaire a été mis en œuvre à Olwisheim les 7 et 11 janvier 2022, et les habitants des communes avoisinantes ont pu en bénéficier.

Sur inscription avant le 28 décembre 2021, 23 personnes du village ont ainsi pu se faire vacciner le 7 janvier 2022 mais aucune demande n'a été formulée pour le 11 janvier 2022.

L'organisation sur place était fluide et sans délai d'attente. Cette action a été très appréciée.

g) M. Ludovic FISCHER demande si nous pouvons mettre en place un accueil 2 fois par an pour un broyage de déchets verts. Il a été décidé que ce thème sera abordé lors du prochain Conseil Municipal.

h) M. Mathieu KIEFFER informe le Conseil Municipal du passage d'un agent de l'Electricité de Strasbourg lui indiquant le remplacement du transformateur adossé à sa grange et situé derrière l'arrêt de bus « Eglise ».

i) Questions voiries :

- M. Ludovic FISCHER demande où en est le projet de rétrécissement de l'entrée du village route de Rumersheim. M. le Maire précise que l'étude est en cours,
- M. Ludovic FISCHER demande quand les dos d'âne seront remplacés route de Mittelhausen. M. le Maire indique que les travaux sont prévus début 2022,
- M. Mathieu KIEFFER souhaiterait avoir un retour sur le relevé de vitesse réalisé devant la Mairie à l'aide d'un radar pédagogique. M. le Maire précise que nous n'avons pas encore eu d'informations à ce sujet.

j) M. Nicolas LAUGEL demande si des tables et chaises pourraient être installées devant le commerce de pizzas à emporter. M. le Maire indique ne pas avoir eu de demande écrite de l'entreprise en ce sens et des mange-debout sont prévus à l'intérieur pour une restauration sur place.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordés, M. le Maire lève la séance à 23h20 en remerciant l'ensemble des membres pour leur participation.